

**MME, MR LE SECRETAIRE DE  
L'ASSOCIATION SPORTIVE**

S/C DU CHEF D'ETABLISSEMENT

RENNES, LE 06 SEPTEMBRE 2018

DOSSIER SUIVI PAR :

YANN PESCHARD : 06.35.56.34.66

MONIQUE KHEMICI : 02.99.27.05.39

**OBJET :**

Inscription des AS aux championnats  
**Excellence de sports collectifs**

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-joint les modalités d'inscription des Associations Sportives aux championnats excellence de sports collectifs .

Il concerne :

1. tout établissement ayant une section sportive ou un Centre Labellisé d'Entraînement,
2. toute équipe comportant au moins un élève inscrit en SSS ou en CLE dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018) dans le même établissement.
3. Les Associations Sportives ¼ de finalistes 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.
4. Toute équipe hors section sportive scolaire qui souhaiterait s'inscrire en championnat excellence .Notons que ces associations sportives, ne pourront pas inscrire d'équipes aux championnats de France par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge et de sexe.
5. Les Associations Sportives hors section sportive ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France Excellence.

L'échéancier fixé par la direction nationale UNSS est le suivant :

1/ les établissements désirant engager une ou plusieurs équipes s'inscrivent sur OPUSS accessible depuis <http://www.unss.org>. La date limite est le 5 octobre 2018.

2/ Les responsables des Sections procéderont à la saisie des élèves inscrits dans ces sections avant le 21 décembre 2018 sur OPUSS (y compris s'il n'y a pas d'engagement Excellence). La liste des élèves appartenant à la section sera également communiquée par mail au service régional UNSS (sr-rennes@unss.org)et devra être signée par le chef d'établissement.

J'attire particulièrement votre attention sur les conséquences d'une non participation d'un établissement comportant une Section Sportive Scolaire ou un CLE au Championnat UNSS Excellence. Un établissement qui ne **s'engage pas en catégorie Excellence ne pourra engager aucune équipe en championnat par équipe Etablissement.**

Cordialement.

**Yann PESCHARD**

Directeur Régional Adjoint UNSS  
Académie de Rennes

